

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 26 Février 2021

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 20 février 2021. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 26 février 2021.

ORDRE DU JOUR :

- I. **APPROBATION DU PV DU 6 FEVRIER 2021**
- II. **POINT SUR LA CRISE SANITAIRE**
- III. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
- IV. **QUESTIONS SCOLAIRES**
- V. **URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- VI. **PERSONNEL**
- VII. **TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VIII. **INTERCOMMUNALITÉ**
- IX. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
- X. **QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- XI. **PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Chantal WALLON-PELLO, Fabrice CAZAVANT, Laurence PACAUD, Stéphane TRIFILETTI, Jérôme TISSIDRE, Olivier BURY, Pauline REINACHTER, Aline CHIAPERRO

Secrétaire de séance : Francis BORDET

I. APPROBATION DU PV DU 6 FÉVRIER 2021

Le procès-verbal de la réunion du 06 février 2021 a été approuvé à l'unanimité avec les remarques suivantes :

- Chapitre VII, Urbanisme, paragraphe 7, collecte et traitement des déchets : « Tout l'enjeu consistera à mettre les usines d'incinération aux normes afin de pouvoir réutiliser l'énergie libérée », remplacer le verbe pouvoir par pouvoir.
- Suite à une erreur de chiffre, la délibération relative au tableau des effectifs est caduque et devra être reprise.

II. BILAN DES INONDATIONS

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la Commune de Port d'Envaux, ce qui permettra aux sinistrés d'être indemnisés plus rapidement.

Le Conseil Municipal remercie les agents techniques et les bénévoles dont le concours, sur le plan logistique, a été apprécié.

Les pompiers et les gendarmes ont également été très présents pendant cette période.

Grâce aux employés techniques, à Mr Duc, propriétaire du Palissy 3 et à son frère, des rehausses ont été soudées sur le ponton pour éviter que l'appontement et les bateaux ne partent à la dérive.

Par courrier du 15 février 2021, le Président du Département de la Charente-Maritime a proposé l'aide du Département dans la phase de sortie de crise afin de favoriser un retour à la normale le plus rapidement possible.

III. POINT SUR LA CRISE SANITAIRE

Un point a été fait avec la Sous-Préfète :

- Taux d'incidence
 - France : 211
 - Nouvelle Aquitaine : 113
 - Charente-Maritime : 97
- Taux de positivité
 - France : 6,8 %
 - Nouvelle Aquitaine : 4.2 %
 - Charente-Maritime : 3.5%
- Vaccinations
 - France : 2 700 000 personnes soit 4.09%
 - Nouvelle Aquitaine : 300 000 personnes soit 4.8%
 - Charente-Maritime : 39 000 personnes soit 6.03%

Les vaccinations à Pont-l'Abbé sont réservées aux personnes habitant la Communauté de Communes. A ce jour, 1 100 personnes ont été vaccinées.

IV. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Point sur les logements locatifs

- **Logement du Presbytère :**

Un dialogue a pu être établi avec l'assistant social, de Saint-Porchaire. Le dossier d'accompagnement social a été accepté et la locataire est sur liste d'attente pour l'attribution d'un nouveau logement. Un contact a été pris avec la Caisse d'Allocation Familiale pour revoir la décision d'interruption du versement de l'allocation logement. En cas de blocage, il pourrait être fait appel au Médiateur du Département.

- **Logement derrière le Gabarier :**

La locataire actuelle a donné son préavis pour un départ au 1^{er} Mai 2021.

La Municipalité qui a reçu une candidature pour la location du logement a décidé de passer par une agence immobilière qui apportera son concours pour l'établissement du bail et l'état des lieux.

2) Adhésion à la Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, intervient pour sauvegarder le patrimoine populaire de proximité.

Le Maire propose d'adhérer à la Fondation pour un montant de 120€ qui correspond à la cotisation pour les Communes de moins de 2 000 habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

V. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Situation sanitaire

Il n'y a pas d'évolution notable, toutefois une vigilance devra être apportée par rapport au niveau de filtration des masques.

Divers contrôles concernant les deux écoles de Port d'Envaux ont été demandés par l'Académie :

- l'amiante
- l'air
- les jeux

Des devis ont été demandés.

2) Situation du personnel

Un agent a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2021. Son remplacement n'est pas envisagé. Les plannings seront revus et un autre agent fera 4h de plus par semaine.

La cantinière a repris son travail et a rencontré un ergonomiste le mardi 23 février. Le compte-rendu qui est en attente sera présenté à la Médecine du Travail. Lors de la prochaine réunion du SIVOS du 9 mars, il pourrait être décidé d'acquiescer du matériel nécessaire à l'accompagnement de son activité.

3) Divers

Des besoins divers ont été pris en compte :

- fournitures, ameublement, jeux...
- Le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) a été reconduit,
- Les frais de transport pour les sorties de fin d'année à hauteur de 500 €,

Par ailleurs, les enseignants souhaitent qu'un autre Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) soit affecté à la Grande Section.

VI. **URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT**

1) Projets d'acquisition de terrains

Les documents relatifs à l'achat des parcelles ont été adressés au notaire par les vendeurs.

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) ayant deux mois pour faire valoir son droit de préemption, le notaire a fait savoir à la Municipalité que la signature des actes notariés ne serait pas effective avant le mois de juin 2021.

Par ailleurs, les frais d'actes notariés étant supérieurs dans le cas d'une donation, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'acheter la parcelle YM51 d'une superficie de 228 m² appartenant à Mme Porte au prix de 5 000 € l'hectare, soit 114 €.

2) Point de la situation sur le Port et Les Canotiers

Le remplacement de l'appontement de la SARL les Canotiers, pris en charge par le Département, ne sera pas réalisé avant le début de la saison. De ce fait, une dérogation pour la poursuite de l'activité avec le ponton actuel devrait être accordée pour cette année.

Une convention d'utilisation de ce ponton devrait être établie entre le Département et la Commune de Port d'Envaux.

La convention actuelle entre les Canotiers et la Municipalité relative à l'utilisation de l'espace public occupé sera actualisée.

La fourniture de l'eau et de l'électricité au profit des Canotiers est assurée par la Municipalité. Il sera demandé à la SARL Les Canotiers d'avoir ses propres compteurs.

3) Tournée du géomètre du cadastre

Suite aux demandes d'occupation des sols, un géomètre est venu mettre à jour les documents du cadastre en procédant à des vérifications sur le terrain. Ces contrôles seront désormais remplacés par des visées effectuées par des drones.

VII. **PERSONNEL**

1) Tableau des effectifs

Remplace et annule la DCM 20210206_05 pour erreur matérielle.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Considérant le tableau d'avancement 2021,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CADRE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF REEL	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (nombre d'heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C2	0	35H00
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C3	1	35H00
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C2	1	20H00
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C3	0	20H00
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C3	1	30H00
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C2	0	30H00
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Garde champêtre chef principal	C3	1	18H00
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise principal 2 ^{ème} classe	C3	3	3 postes à 35H00

Agent de maîtrise principal 2 ^{ème} classe	C3	1	17H00
Agent de maîtrise	C2	0	3 postes à 35H00
Agent de maîtrise	C2	0	17H00
Adjoint technique	C1	0	09H00
Adjoint technique	C1	0	20h00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C2	1	09H00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C2	1	20h00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ce nouveau tableau des effectifs.

2) Situation des agents

Un agent technique a repris son activité après un arrêt maladie de près de six mois.

3) Point sur le service civique de la Médiathèque

Une rencontre avec Souella Arrahmane, en service civique à la médiathèque, est prévue le 6 mars lors de la Commission Communication.

VIII. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux réalisés par les employés communaux

Lors des inondations, les agents techniques sont intervenus au profit des sinistrés :

- Mises à disposition de parpaings,
- Installation de madriers sur parpaings dans la traversée de Saint-James,
- Rehausse du ponton,
- Distribution du courrier et des médicaments par le Garde Champêtre.

Remise en état des sanitaires de la salle de musique,
Désherbage du cimetière.

2) Travaux de voirie et de sécurité

Une réunion est planifiée le 4 mars 2021 avec la Direction des Infrastructures concernant les aménagements de sécurité à Saint James mais également pour les traversées de Saint Saturnin et de Port d'Envaux et la route départementale 119 au niveau des Lapidiales.

3) Projet de rénovation de la salle annexe et de la cuisine de la salle polyvalente

Les devis de rénovation, d'isolation et d'achat de matériel de cuisine, d'un montant supérieur à 30 000 €, imposent de passer par des demandes de subvention, ce qui pourrait reporter le projet à l'hiver prochain.

Une partie de ces travaux de rénovation pourrait être réalisée par les employés communaux.

4) Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

Le PAVE, réalisé par le Syndicat de Voiries comprenant les prescriptions en termes d'accessibilité pour le centre bourg a été reçu début février :

- Possibilité d'une zone 20 km/h qui donnerait la priorité aux piétons et n'imposerait pas de cheminement particulier,
- Problématique de la Place de Grailly qui nécessiterait une structure en stabilisé pour Personnes à Mobilité Réduite.

Le PAVE est obligatoire pour l'obtention des subventions de l'Etat.

5) Sécurisation du site des Lapidiales

Lors de la réunion du 4 mars, la sécurisation du site des Lapidiales sera une nouvelle fois évoquée afin de résoudre les problèmes liés à la protection des piétons et le stationnement des véhicules le long de la Départementale 119.

IX. INTERCOMMUNALITÉ

1) Compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 février 2021

Les comptes rendus intégraux des Conseils Communautaires sont consultables sur le site officiel de la Communauté de Commune (CDC) Cœur de Saintonge, onglet CDC, PV et délibérations.

Lors du Conseil Communautaire, le Président a présenté les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021.

Ces tarifs qui tiennent compte d'une augmentation de 3 euros s'établissent ainsi :

- 1 personne : 81 €
- 2 personnes : 160 €
- 3 personnes : 232 €
- 4 personnes : 305 €
- 5 personnes et au-delà : 313 €

L'augmentation des tarifs est liée au traitement des activités polluantes (2,35 €) et aux impayés (1€). Une solution pour résoudre les impayés pourrait être de faire payer la redevance par les propriétaires, charge à eux de se faire rembourser par les locataires.

2) Point sur la situation du Pays de Saintonge Romane

Depuis 2020, la Présidence du Pays de Saintonge Romane était exercée par Madame le Maire de Thénac. Suite à l'invalidation de son élection en tant que Maire, elle ne peut plus exercer cette Présidence.

De ce fait, le Maire de Port d'Envaux, Monsieur Sylvain Barraud, alors Vice-Président du Pays de Saintonge Romane, en exerce actuellement la fonction de Président par Intérim.

X. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1) Manifestations à venir

ASSOCIATION ORGANISATION	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRES
Pêche	Assemblée Générale	27 Février	14h30 Salle des Fêtes
Médiathèque	Printemps des poètes	13 au 29 mars	Le thème retenu cette année est "le désir". Les œuvres seront exposées au square de la gare.
Club Nautique de Taillebourg	Assemblée Générale	20 mars	Une invitation a été envoyée au Maire. Cette réunion aura lieu à 17h au club nautique
Sol y Mar	Soirée de la St Patrick	20 mars	A partir de 19h à la Salle des Fêtes soirée "repas dansant"

2) Fous Cavés

L'association travaille toujours à l'organisation de son futur festival.

Compte tenu de la crise sanitaire, les Fous Cavés mettent un frein à leurs démarches en attendant plus de précisions de la part du gouvernement.

3) Nouvelle association

Une nouvelle association " la ronde des pierreux" (pratique du cani-cross) attend la validation par la Sous-Préfecture de sa demande d'agrément.

Le Cani-cross a pour but de partager une activité avec son chien, dans les bois, sur des parcours de 3 à 8 km.

Plusieurs types d'activité sont proposés : cani-marche, cani-cross, cani-VTT, cani-trail.

XI. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Un contrôle de qualité des eaux destinées à la consommation humaine a été réalisé le 02 février dans le Centre Bourg.

Eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

2) Réparation des objets détériorés suite au vol dans l'Eglise

La déclaration de vol a été faite à l'assurance qui a proposé une indemnisation à hauteur de 7232 euros dont 6400 pour les objets volés.

Suite au devis de réparation (26 000 euros) l'assurance a revu le montant de l'indemnisation et l'a porté à 8500 euros.

Il va être étudié la possibilité de faire réparer les objets volés en faisant appel à des artisans locaux.

3) Nuisances sonores liées au survol des avions

Des personnes excédées par les nuisances sonores occasionnées par le survol des avions sont venues se plaindre en Mairie.

XII. PROCHAINE RÉUNION

Le Maire a précisé que le budget serait voté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, le samedi 9 avril 2021 à 19h, la date limite pour le vote du budget étant le 15 avril 2021.

Il a ajouté que le vote du budget serait précédé d'une réunion de la Commission des Finances, le samedi 27 mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

BARREAUD

MOREAU

GUIBERTEAU

BOURRIER

BORDET

NEVEUR

GUILLOT

WALLON-PELLO

CAZAVANT

PACAUD

TRIFILETTI

TISSIDRE

BURY

REINACHTER

CHIAPPERO